

Extrait du procès-verbal Séance du mercredi 5 juin 2019

sous la Présidence de Monsieur Jean-Denis Briod

Préavis N°5-2019

Entretien du patrimoine construit 2019-2022 Crédit demandé : CHF 3'008'990.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°5-2019 du 1er mai 2019,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- 1. d'adopter le projet de travaux d'entretien du patrimoine construit, étape 2019-2022;
- 2. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 3'008'990.00 TTC, montant à prélever toute ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- 4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 20 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Jean-Denis BRIOD

Bernard MONTAVON

Le secrétaire